



Baie-Mahault, le 17 Juin 2020

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **A l'attention des Rédacteurs en Chef**

#### **« Une réouverture progressive des écoles à compter du 22 juin 2020 »**

Les Maires de la Guadeloupe, réunis ce mercredi 16 Juin 2020 en visioconférence, sous l'égide de l'Association des Maires de Guadeloupe considèrent:

- Que l'examen du protocole sanitaire produit par le Ministère de l'Éducation Nationale simplifie notablement les process de gestion et d'accueil des élèves dans les écoles dont ils ont la charge.
- Que le communiqué produit par l'AMF qui s'interroge sur sa mise en place d'ici le 22 juin 2020 les conduit à laisser à l'appréciation de chaque maire, en fonction de son contexte local, la mise en place d'une réouverture progressive des écoles communales dont il a la charge à compter du lundi 22 juin 2020.

En effet, certaines communes littorales particulièrement exposées aux coupures d'eau et /ou aux échouages de sargasses à proximité des écoles seront dans l'incapacité d'accueillir en toute sécurité sanitaire les élèves dans le délai de 12 jours qui précède les vacances scolaires des mois de juillet et août 2020.

Toutefois, les Maires de Guadeloupe mettront tout en œuvre pour qu'à l'issue de ces douze jours palliatifs, la rentrée sereine des enfants de la Guadeloupe puissent - sauf cas de force majeure climatique et / ou d'aggravation de la pandémie liée au Covid 19- s'effectuer en septembre 2020 dans les meilleures conditions .

Le président,  
Jean-Claude PIOCHE

**Contact presse :**

Yvon COMBES, 1<sup>er</sup> Vice- Président AMG : - 0690 50 44 88